



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 1^{er} mai 2012 à 13 h 30 en
la salle de réunion (#240) de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à
Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Absence :

MM. Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Suivi des travaux;
- 4- Pacte rural – PNR II – Adoption du Plan de travail 2007-2014 révisé en date du 3 avril 2012 pour l'exercice 2012-2013;
- 5- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL – renouvellement d'adhésion gratuite pour 2012 et nomination d'un représentant délégué à l'assemblée annuelle;
- 6- Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé et en santé (COSMOSS) de la MRC de Matane – Demande de contribution financière dans le cadre de la prolongation de la phase III du projet;
- 7- Convocation de la Commission des Transports à une audience publique concernant une demande de suppression partielle de services;
- 8- GRH – Affichage de postes;
- 9- Dossier – Génie civil – projet d'entente;
- 10- Orthophotos – projet BSL;
- 11- Projet de parc régional;
- 12- Forêt de proximité : - charte - modèle de gestion
- 13- Période de questions;
- 14- Varia;
- 15- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 312-05-12

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum requis et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Édifice de La Matanie – Suivi des travaux
Les membres du comité sont informés de l'état d'avancement des travaux et des échanges avec les professionnels.

RÉSOLUTION 313-05-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – DIRECTIVE DE CHANTIER ME-26 – TRAVAUX CONDUITES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 172-03-12 du comité administratif autorisant les professionnels à procéder à la rédaction des directives, croquis et projets de modification requis pour les travaux de réparation des conduites localisés dans le plafond du sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la directive de chantier ME-26;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la directive de chantier ME-26 et une dépense de l'ordre de 16 082,98 \$ plus les taxes applicables, payable à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 314-05-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE BAIL GESTION VMD INC.

CONSIDÉRANT QUE le bail est à échéance et qu'il y a lieu de présenter une proposition pour le renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif autorisent la directrice générale à présenter deux options pour le renouvellement soit :

« option A : Bail de trois (3) ans commençant le 1^{er} mai 2012 pour se terminer le 30 avril 2015 aux taux annuels respectifs de 8,05 \$, 8,30 \$ et 8,55 \$ du pied carré, en se basant sur une superficie locative de 1 998 pieds carré, soit des montants de 16 083,90 \$, 16 583,40 \$, 17 082,90 \$, totalisant 49 750,20 \$;

option B : Bail d'un (1) an commençant le 1^{er} mai 2012 pour se terminer le 30 avril 2013 au taux de 8,55 \$ du pied carré, en se basant sur une superficie locative de 1 998 pieds carré, totalisant 17 082,90 \$, et deux options de renouvellement de un (1) an chacune, selon un loyer de 8,81 \$ du pied carré pour la première option de renouvellement et de 9,07 \$ du pied carré pour la seconde option;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Aux montants indiqués dans chacune des options, il faut ajouter la T.P.S. et la T.V.Q., de même que toutes autres taxes pouvant devenir applicables durant le bail et ses options de renouvellement le cas échéant. »;

QUE le locataire devra acquitter toutes les taxes relatives aux lieux loués, exigibles par les autorités publiques, notamment les taxes municipales, scolaires et de services, sans aucune compensation du locateur;

QUE le bail inclut les autres clauses standards du bail de location;

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer le bail de location avec Gestion VMD inc. et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 315-05-12

DOSSIER « PLANIFICATION STRATÉGIQUE »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 741-11-11 exprimant la volonté de procéder à une démarche de planification stratégique au cours de l'année 2012;

CONSIDÉRANT les orientations prioritaires pour l'année 2012 discutées en février 2012 et le plan de travail 2012 soumis au Conseil en mars 2012;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 310-04-12 mandatant le comité administratif pour analyser la question, établir les besoins, le financement et les paramètres d'un mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif conviennent de préparer une journée de réflexion stratégique, à être tenue d'ici quelques semaines avec les membres du Conseil, afin de réfléchir sur la vision, la mission de la MRC de Matane, la gestion de la croissance et l'optimisation des services;

QUE les membres du comité conviennent de retenir les services d'une personne ressource pour animer et accompagner les échanges.

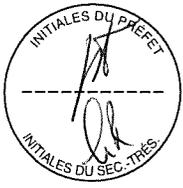
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 316-05-12

TRANSPORT – DEMANDE DE PARTENARIAT LORS DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de la Société d'Action nationale de Matane afin de contribuer à la réussite des Journées de la Fête nationale du Québec 2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à mettre à la disposition de la population de la Matanie, de 20 h 30 à minuit, le dimanche 24 juin, un minibus qui fera la navette entre Les Galeries du Vieux Port et la halte de la Marina, lieu du feu de joie et du Grand spectacle de la Fête nationale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la volonté de favoriser la participation des citoyens et l'estimation des frais de l'ordre de 300 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif autorisent le financement, par la MRC de Matane, des frais pour l'utilisation d'un minibus qui fera la navette entre Les Galeries du Vieux Port et la halte de la Marina, à l'occasion du feu de joie et du Grand spectacle de la Fête nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 317-05-12

PROPOSITION LOGOS

CONSIDÉRANT la soumission numéro E2773 d'*Audace* pour concevoir et proposer une nouvelle identité visuelle pour la MRC de Matane en lien avec celle existante pour un montant de 1 132,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la soumission numéro E2774 d'*Audace* pour concevoir et proposer une identité visuelle pour le TNO de Rivière-Bonjour pour un montant de 1 320 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif acceptent la proposition (E2773) d'*Audace* pour concevoir et proposer une nouvelle identité visuelle pour la MRC de Matane en lien avec celle existante au montant de 1 302,10 \$ incluant les taxes;

QUE les membres du comité administratif acceptent la proposition (E2774) d'*Audace* pour concevoir et proposer une nouvelle identité visuelle pour le TNO de Rivière-Bonjour au montant de 1 517,67 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 318-05-12

DEMANDE D'AVIS À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane envisage modifier son appellation depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane désire que son appellation la différencie davantage de la ville de Matane, notamment en raison des confusions fréquentes entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'appellation « Matanie » désigne une réalité inclusive, différente géographiquement du bassin versant, de la rivière, du canton, de la ville ou du comté de Matane, à laquelle l'ensemble des municipalités peuvent souscrire des Méchins à Baie-des-Sables;

CONSIDÉRANT QUE l'expression « Matanie » est ancienne ayant vraisemblablement été inventée par l'abbé Gagnon qui a utilisé cette expression dans un ouvrage de 1945;

CONSIDÉRANT QUE depuis les années 1990, l'expression « Matanie » s'est lentement démocratisée pour devenir d'usage courant;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons d'euphonie, il est proposé d'ajouter l'article « La » avant le terme « Matanie »;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble abritant le siège social de la MRC de Matane est identifié comme étant « L'Édifice de La Matanie »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE demander à la Commission de toponymie du Québec un avis concernant la modification d'appellation envisagée par la MRC de Matane, soit d'adopter officiellement le toponyme « La Matanie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 319-05-12

DEMANDE DE CHANGEMENT D'APPELATION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DU CORRIDOR PANORAMIQUE SUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE le poste d'accueil de la Réserve faunique de Matane est un lieu très fréquenté situé à proximité des limites municipales de Saint-René-de-Matane sur le territoire non organisé de Rivière-Bonjour;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Réserve-Faunique change d'appellation pour devenir la route du Corridor-Panoramique sur le territoire non organisé de Rivière-Bonjour;

CONSIDÉRANT QUE le toponyme « Corridor-Panoramique » n'est pas d'usage usuel et que la signalisation de la SÉPAQ réfère à la « route 1 »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a entrepris de donner des adresses à l'ensemble des immeubles situés sur le territoire non organisé et que ces adresses réfèrent, lorsque celles-ci existent, aux routes entretenues sur une base annuelle et ayant un caractère permanent;

CONSIDÉRANT QUE, pour éliminer les risques de confusion, il serait préférable de désigner le segment de la route du Corridor-Panoramique compris entre le poste d'accueil de la SÉPAQ (Accueil John) et la municipalité de Saint-René-de-Matane, sous l'appellation de route de la Réserve-Faunique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE demander à la Commission de toponymie du Québec de renommer le segment de la route du Corridor-Panoramique, compris entre l'accueil John de la Réserve faunique de Matane et la municipalité de Saint-René-de-Matane, afin qu'il soit désigné sous l'appellation de Route de la Réserve-Faunique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 320-05-12

GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION DE MANDAT ET DE PAIEMENT – TPI – TRAVAUX D'ARPENTAGE SUR LE LOT 2 953 582 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Convention de gestion territoriale (CGT), la MRC de Matane peut mettre en vente des terrains épars sur les terres du domaine de l'État sous sa gestion;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation initiale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et des outils géomatiques tels que le Registre du domaine de l'État (RDE), aucun élément ne semble restreindre la vente du lot 2 953 582;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer la vérification des contraintes à la vente, l'élaboration du plan de propriété et de la description technique dudit lot, le travail d'un arpenteur-géomètre est requis;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue de monsieur Pierre Pelletier est estimée à 700 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Pierre-L. Pelletier, arpenteur-géomètre, pour les travaux d'arpentage sur le lot 2 953 582 de la ville de Matane;

D'autoriser le paiement des honoraires estimés à 700 \$ plus les taxes applicables, payable à même le Fonds TPI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION

VARIA

RÉSOLUTION 321-05-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet